



CODE DE CONDUITE GLOBAL





DES MÉDICAMENTS AVEC PASSION

Stefano Golinelli p. 2
 Francesco Balestrieri p. 3

[1] QUI SOMMES NOUS p. 4

[2] LE CODE DE CONDUITE GLOBAL p. 10

[3] MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE p. 16

[4] NOUS RESPECTONS NOTRE PERSONNEL ET L'ENVIRONNEMENT p. 22

[5] NOUS OPÉRONS AVEC INTÉGRITÉ p. 28

[6] NOUS GÉRONOS NOS RELATIONS DE MANIÈRE RESPONSABLE p. 36

[7] NOUS PROTÉGEONS NOTRE ENTREPRISE p. 44





Stefano Golinelli,
Président

MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT

Le code de conduite éthique d'une société codifie ce que nous considérons comme les comportements corrects à appliquer dans nos activités quotidiennes au sein de l'organisation et envers les parties prenantes avec lesquelles nous sommes en relation hors de l'entreprise.

Dans le secteur pharmaceutique, même probablement plus que dans d'autres secteurs, la manière dont nous menons nos activités est tout aussi importante que le résultat de ces activités. Il ne suffit pas d'obtenir un résultat, il faut l'obtenir de la bonne manière, en respectant les lois et les directives du secteur.

Ce n'est pas un hasard si, pour poursuivre notre mission, nous avons défini un modèle de comportement et des valeurs d'entreprise précises. Notre mission est d'améliorer la santé et la qualité de vie des patients en offrant aux soignants et aux professionnels de la santé des solutions thérapeutiques et un soutien avec passion et professionnalisme.

Stefano Golinelli
Président du Conseil d'Administration



Francesco Balestrieri,
Directeur général

MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'ai le plaisir de vous présenter le Code de Conduite Global d'Alfasigma, qui représente une évolution du code d'éthique du groupe en vigueur.

Le Code de Conduite Global est un outil que la société a mis en place pour garantir le respect de toutes les lois et réglementations qui régissent le secteur. Le Code définit des lignes directrices en matière de comportement et explique, également au moyen d'exemples et de cas concrets, comment nous souhaitons que nos activités soient menées conformément aux principes de conduite et aux valeurs de l'entreprise.

Le Code est applicable à toutes les sociétés du groupe et à tous les employés. Une organisation complexe et articulée au niveau international comme Alfasigma a besoin d'une approche structurée qui englobe tous les aspects de l'entreprise et qui est applicable au niveau mondial. C'est pourquoi nous avons élaboré un document facile à comprendre et pouvant être appliqué dans tous les domaines de l'organisation.

Cependant, il est crucial que le Code de Conduite Global soit bien compris par chacun d'entre nous et mis en pratique dans nos propres activités, en guidant notre comportement au quotidien et en prévenant les comportements illicites ou contraires à l'éthique. Chaque employé et collaborateur d'Alfasigma est tenu d'en prendre connaissance, de le faire sien, de suivre ses instructions et, le cas échéant, de signaler rapidement toute violation par les canaux disponibles.

Bonne lecture.

Francesco Balestrieri
Directeur général d'Alfasigma S.p.A.



1

QUI SOMMES NOUS

- ▶ NOTRE MISSION
- ▶ NOS VALEURS
- ▶ NOTRE LEADERSHIP MODEL
- ▶ NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



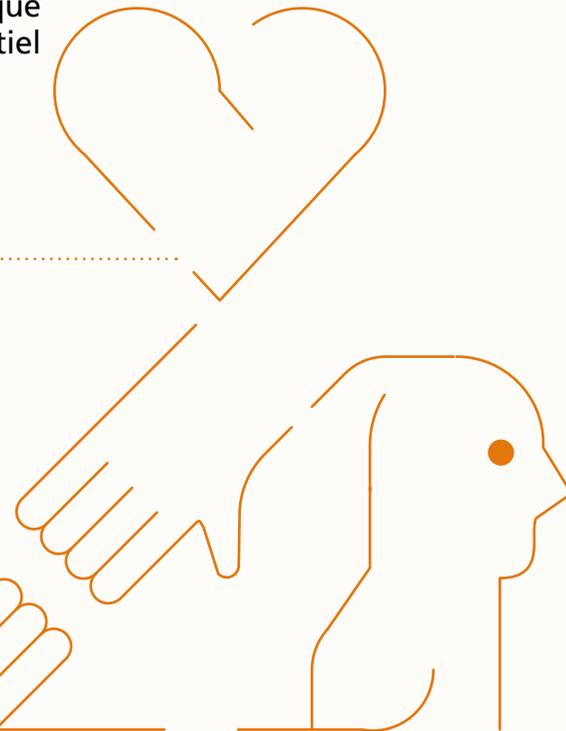
La naissance d'Alfasigma coïncide avec un moment crucial de l'histoire de l'humanité. En 1948, la Charte internationale des droits de l'Homme est signée à Paris et la même année, à Bologne, Marino Golinelli fonde Biochimici Alfa, qui deviendra ensuite Alfa Wassermann S.p.A., une entreprise qui connaît une croissance constante, année après année, en adoptant une stratégie à deux volets :

- EN INTERNE: en se concentrant, en termes de recherche et développement, de production et de commercialisation en Italie et à l'étranger, sur un certain nombre de molécules dont Alfasigma détient les droits de propriété intellectuelle, qui représentent aujourd'hui plus de 50% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe;
- EN EXTERNE: grâce à une solide stratégie de fusions et d'acquisitions avec d'autres entreprises italiennes et étrangères.

Au cours de la période 2015-2017, Alfasigma S.p.A. est née de la fusion entre les groupes Alfa Wassermann et Sigma-Tau. La nouvelle société deviendra immédiatement l'un des principaux acteurs du secteur pharmaceutique italien, en capitalisant sur le savoir-faire, le potentiel et la spécialisation de ses sociétés mères.

NOTRE MISSION

Notre *mission* est d'améliorer la santé et la qualité de vie des patients et des professionnels de la santé. Servir les gens est notre principale source d'énergie et notre vocation, que nous poursuivons chaque jour avec passion. Nous travaillons avec le cœur et l'esprit. C'est ainsi que nous faisons la différence, «*pour que nos patients puissent rêver en grand et vivre pleinement leur vie*».



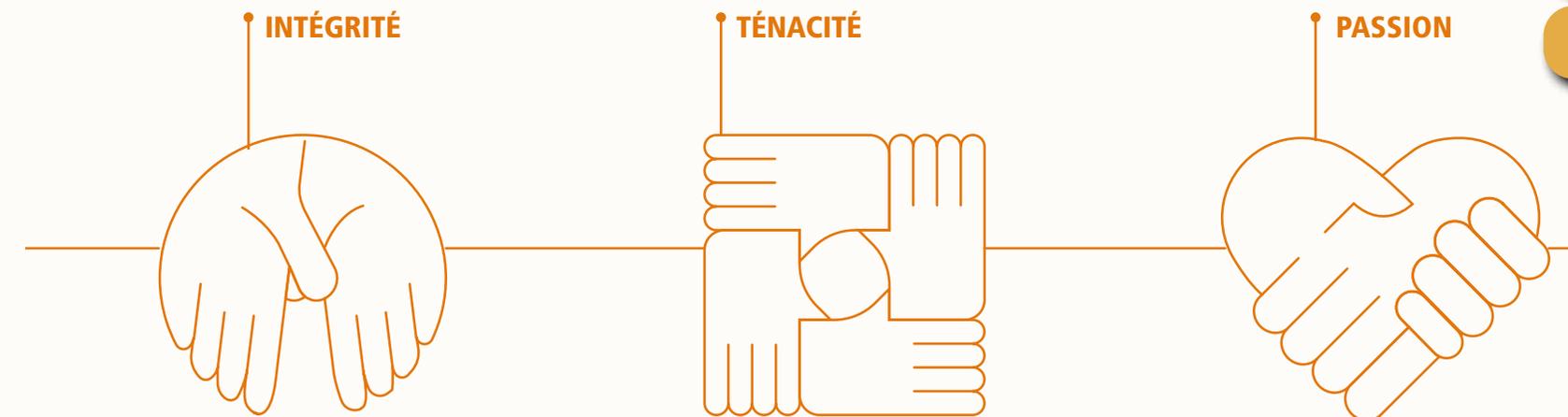
NOS VALEURS

Notre culture d'entreprise repose sur trois valeurs fondamentales:

L'INTÉGRITÉ signifie que nous exigeons de nos employés, cadres et collaborateurs qu'ils agissent de manière transparente, respectueuse et honnête, en assumant toujours la responsabilité de leurs actes.

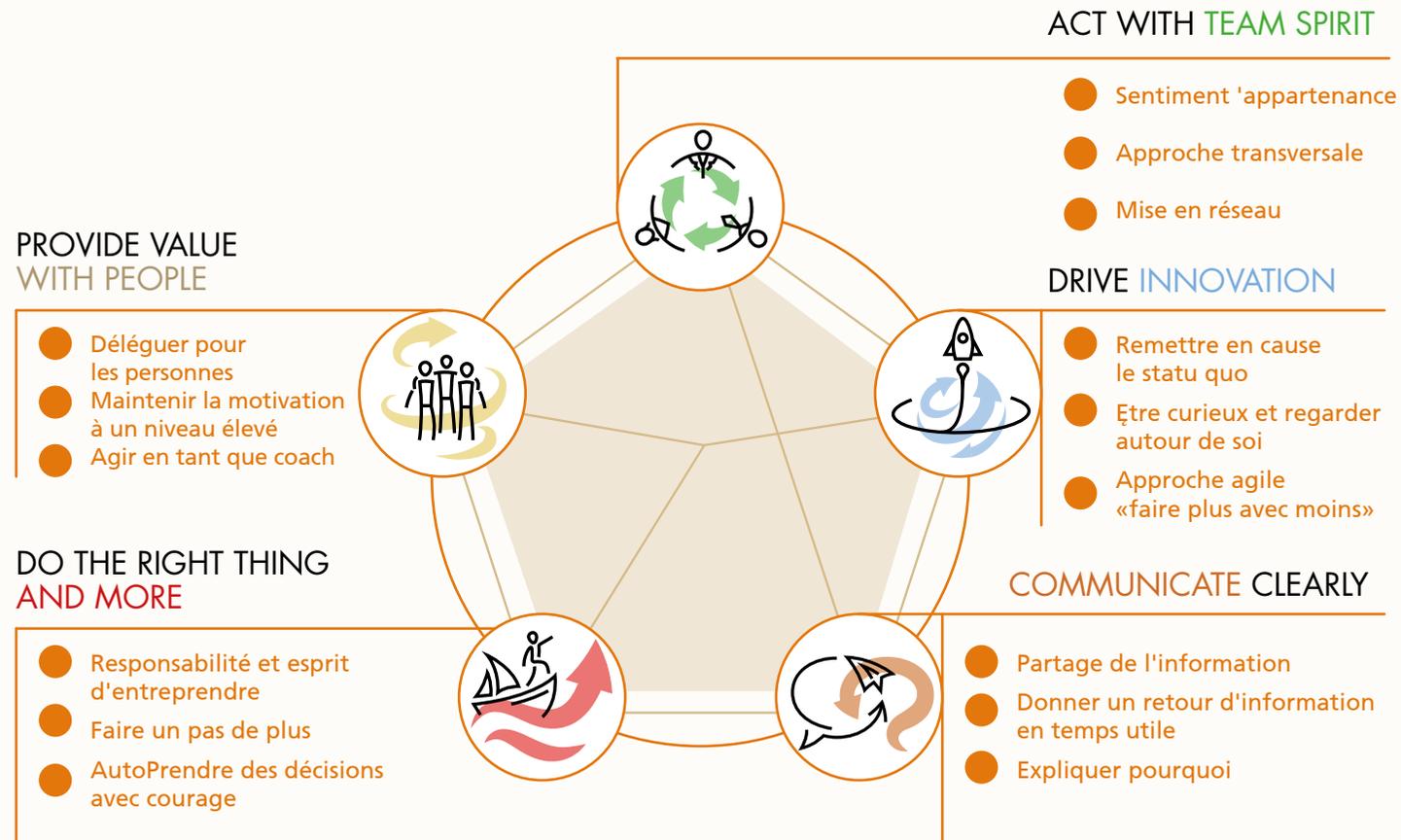
LA TÉNACITÉ, bien représentée par la devise de l'entreprise «*Ne jamais abandonner*». Nous demandons à toutes les personnes d'Alfasigma une approche persévérante et tenace de chaque projet et activité. L'histoire de la Société est ancrée dans la ténacité de nos employés.

LA PASSION fait référence à notre devise d'entreprise «*Pharmaceuticals with passion*». Nous sommes convaincus que les gens peuvent toujours aller plus loin s'ils sont animés par la passion pour leur travail. La passion est dans tout ce que nous faisons, dans nos produits et dans l'impact qu'ils ont sur les patients. Une passion *made in Italy*.



NOTRE LEADERSHIP MODEL

Nous demandons à nos employés d'adhérer à nos valeurs d'entreprise et, à cette fin, nous avons adopté un **modèle de leadership** qui prescrit les **cinq comportements vertueux à mettre en pratique au quotidien**. Cet ensemble de comportements est le guide pour prendre des décisions et faciliter à chacun l'exercice de son rôle dans le groupe. Il permet à nos employés d'enrichir leurs compétences, de développer leur talent et d'accroître leur contribution individuelle à l'entreprise.



NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 2030 pour le développement durable, ratifié au sommet de l'ONU de 2015 par 193 pays, comprend 17 objectifs de développement durable (autrement dénommés **Objectifs de développement durable ou ODD**), répartis en 169 cibles ou objectifs. La stratégie d'entreprise d'Alfasigma est étroitement liée aux principes de durabilité. C'est pourquoi, en tant qu'acteur de l'industrie pharmaceutique, nous nous engageons à contribuer aux *objectifs* les plus en phase avec notre entreprise et nos activités, et à promouvoir leur application dans tous les pays et contextes dans lesquels nous opérons.



2

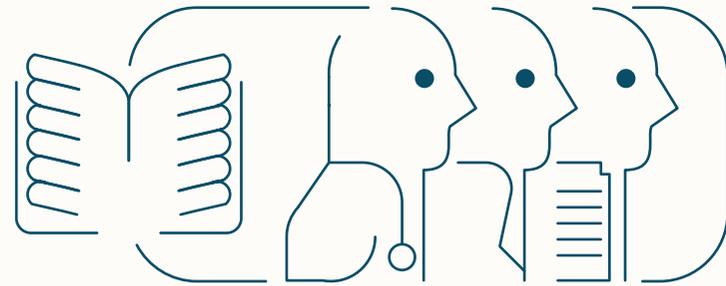
LE CODE DE CONDUITE INTERNATIONAL

- ➔ À QUI S'ADRESSE LE CODE?
- ➔ QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS DES DESTINATAIRES?
- ➔ COMMENT RÉSOUDRE LES ÉVENTUELS DOUTES ET DEMANDER DES CLARIFICATIONS



Le code de conduite global d'Alfasigma (ci-après également dénommé « Code » ou « Code de Conduite ») est l'outil avec lequel nous entendons assurer le respect de toutes les lois et réglementations et résumer les principes de conduite et les valeurs en vigueur dans le groupe Alfasigma, afin de guider les comportements et les choix quotidiens et de prévenir les comportements illicites ou contraires à l'éthique.

Il est adopté par toutes les sociétés du Groupe Alfasigma (ci-après également « le Groupe » ou « Alfasigma »).



À qui s'adresse le Code?

Le Code s'adresse aux employés, aux membres des organismes sociaux et à toutes les autres parties prenantes (ci-après également appelées « Tiers ») liés à Alfasigma par des relations contractuelles, même occasionnelles et/ou seulement temporaires, qui agissent, opèrent et collaborent à quelque titre que ce soit avec les sociétés du Groupe (par exemple, consultants, agents, avocats, fournisseurs, partenaires commerciaux, etc.) Ces personnes sont identifiées comme les « Destinataires » du Code.

Quelles sont les responsabilités des Destinataires?

Les Destinataires sont tenus d'agir conformément aux principes mentionnés dans le présent document. Ces derniers, en effet, dans l'exercice des activités qui leur sont confiées, sont tenus d'agir conformément à la législation en vigueur et aux principes généraux d'honnêteté absolue, de loyauté, de bonne foi, d'équité et de diligence, outre le respect des obligations spécifiques qui peuvent découler des directives des associations de l'industrie.

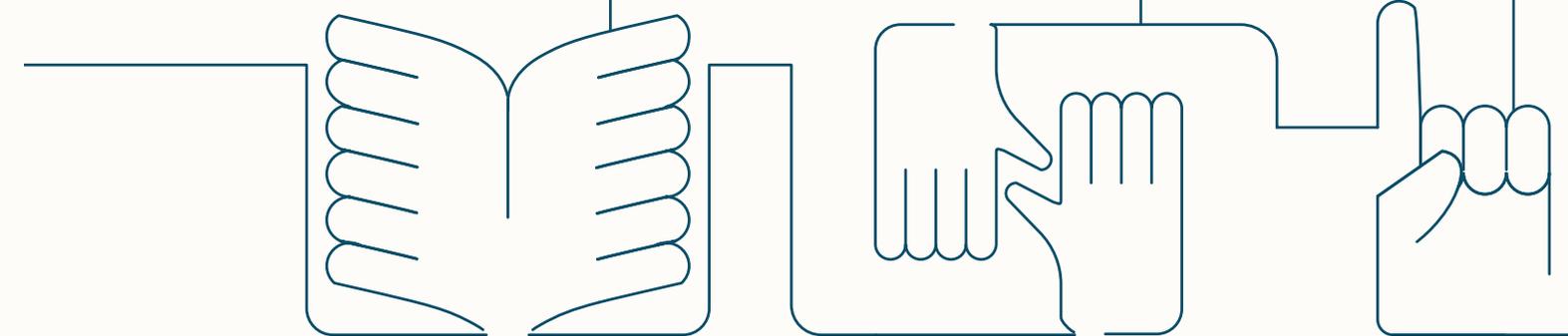
Les Destinataires sont invités à :

- **connaître et respecter** le Code de Conduite et l'appliquer dans l'exercice de leurs fonctions et missions professionnelles;
- **demander de l'aide**, à l'interlocuteur référent de l'entreprise ou au supérieur hiérarchique et/ou aux fonctions responsables, lorsqu'ils sont confrontés à des situations d'incertitude dans l'application des lois, des règlements de l'entreprise et du Code;
- **signaler** rapidement aux fonctions départements responsables toute violation, même potentielle, des lois, des règlements externes et internes, du Code de Conduite et des codes des associations de l'industrie.

CONNAITRE ET RESPECTER
LE CODE DE CONDUITE

DEMANDER ASSISTANCE
EN SITUATIONS DE DOUTE

DENONCER
VIOLATIONS



La direction est également responsable de:

- **superviser** superviser la mise en œuvre du Code et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer sa mise en œuvre dans leurs domaines de compétence respectifs;
- **donner** l'exemple à l'équipe, à tous les collègues et collaborateurs;
- **promouvoir** un environnement de travail collaboratif, fondé sur l'honnêteté et la transparence, dans lequel les personnes peuvent se sentir à l'aise et sont encouragées à discuter des doutes qu'elles peuvent avoir sur la manière de se comporter dans l'exercice de leurs fonctions.

Les Tiers doivent connaître et respecter les principes éthiques et comportementaux décrits dans le Code de Conduite dans le cadre de leur relation commerciale avec Alfasigma.

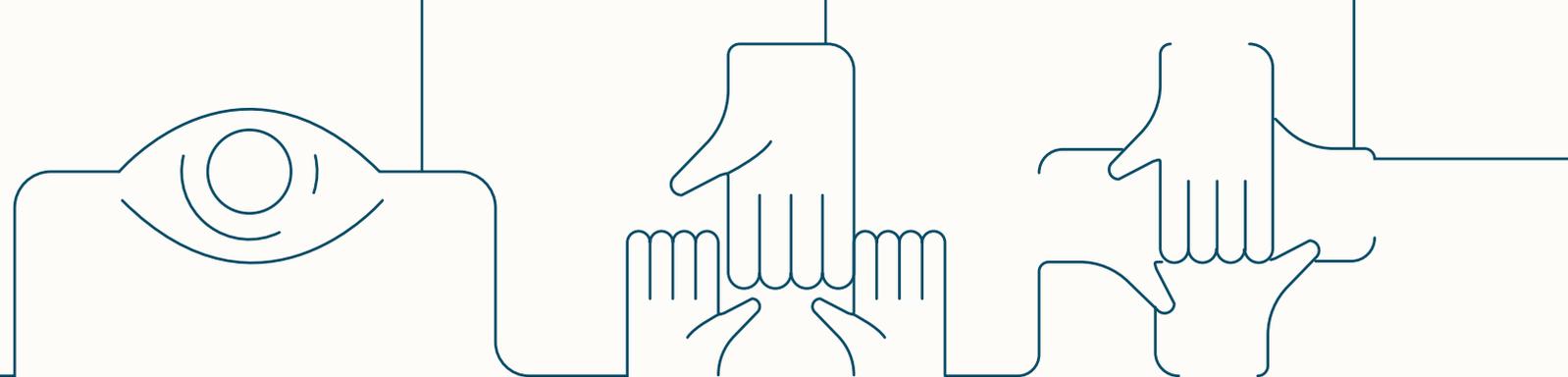
Comment résoudre les éventuels doutes et demander des clarifications

Le Code de Conduite ne prétend pas apporter une réponse spécifique à chaque besoin ou situation qui se présente. Dans le cadre du travail quotidien, des situations peuvent se présenter qui ne sont pas explicitement traitées dans le Code, mais ce dernier peut constituer un guide utile pour le processus décisionnel de chaque destinataire.

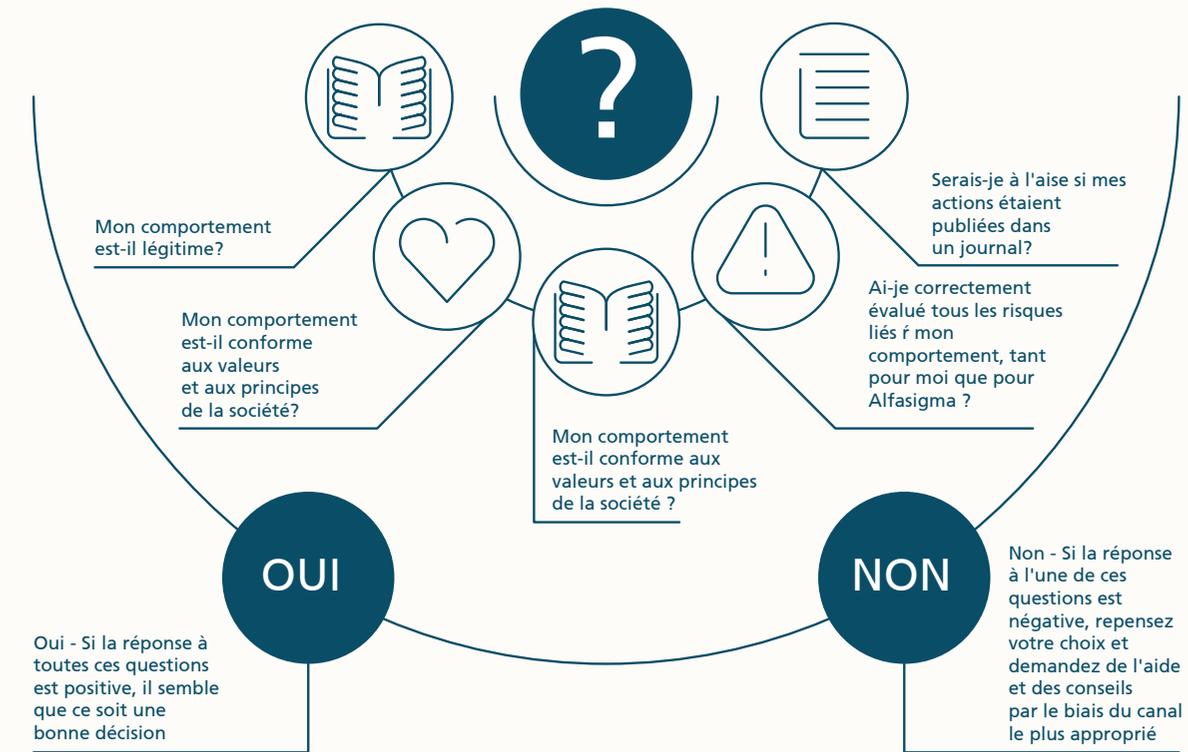
SURVEILLER L'IMPLEMENTATION DU CODE

DONNER L'EXEMPLE

PROMOUVOIR UN MILIEU DE TRAVAIL COLLABORATIF



LE DILEMME ÉTHIQUE



QUI DOIS-JE CONTACTER SI J'AI DES DOUTES OU DES QUESTIONS? QUELS SONT LES CANAUX D'ÉCOUTE INTERNES?

Dans ce cas, vous pouvez toujours vous adresser et demander de l'aide:

- à votre interlocuteur référent dans l'entreprise ou à votre supérieur hiérarchique;
- au département des ressources humaines;
- au Local Compliance Officer (référent de la fonction Compliance des filiales d'Alfasigma S.p.A.);
- au Responsable de la conformité de l'entreprise;
- un Head of Corporate Internal Audit & Compliance.



3

MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

- GOUVERNANCE ET DIFFUSION DU CODE
- SIGNALEMENT ET PRINCIPE DE NON-REPRÉSAILLES
- SYSTÈME DE SANCTIONS

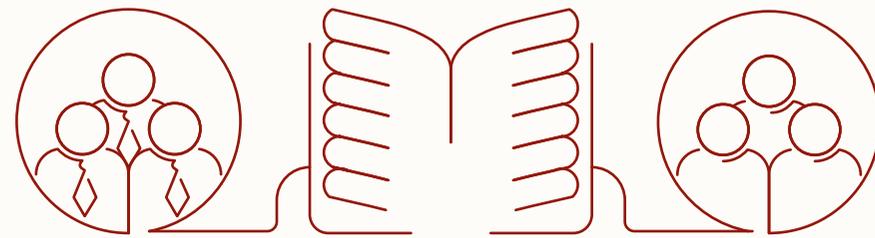


Gouvernance et diffusion du Code

Le Conseil d'Administration d'Alfasigma S.p.A. (ci-après également la "Maison mère") et les organes administratifs des autres sociétés du Groupe sont responsables de l'adoption et de la mise en œuvre du Code.

La diffusion du Code est assurée par le département de conformité concerné des sociétés du groupe, qui propose également des sessions de formation à toutes les fonctions de l'entreprise.

Afin de garantir la pleine accessibilité à tous les Destinataires, le Code est disponible et peut être consulté sur le site web du Groupe.



MODE DE COMMUNICATION

Le Code est porté à l'attention de tous les Destinataires grâce:

- Aux activités de communication appropriées en cas de modification ou de mise à jour de celui-ci;
- Au remis papier ou à une diffusion numérique au moment du recrutement (en signant le formulaire de reconnaissance et d'acceptation correspondant) ;
- À sa mise à disposition sur le site web d'Alfasigma (www.alfasigma.com)
- À l'identification et à la signature de clauses contractuelles spécifiques avec les Tiers.

Il est également disponible pour tous les employés sur le site intranet appelé "The Hub".

Signalement et principe de non-représailles

Si nous pensons que quelqu'un agit en violation des lois, des règlements ou des principes contenus dans ce Code, même si ce n'est que potentiellement, nous avons le devoir de le signaler par les canaux appropriés.

Les Destinataires qui rapportent ces cas, agissent dans l'intérêt d'Alfasigma et sont protégés.

Alfasigma garantit la confidentialité des lanceurs d'alerte et interdit toute forme de représailles à leur encontre.

Les rapports doivent être faits de bonne foi, être étayés, fondés sur des éléments précis et concordants et porter sur des faits vérifiables.

Les situations de nature privée, ou les plaintes de nature personnelle à l'encontre de collègues ou de supérieurs, n'entrent pas dans le cadre de ce rapport et relèvent de la responsabilité du département des Ressources Humaines.

Les rapports peuvent être envoyés via la plateforme web dédiée, ou via d'autres outils de communication disponibles dans chaque Société du Groupe.

Alfasigma ne tolère aucun abus des canaux de signalement.

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE FAIS L'OBJET DE REPRÉSAILLES À LA SUITE D'UN SIGNALEMENT?

Alfasigma interdit expressément toute forme de représailles contre les lanceurs d'alerte pour des raisons liées, directement ou indirectement, à la dénonciation. Si vous avez subi des représailles de quelque nature que ce soit, veuillez le signaler immédiatement par les voies appropriées afin qu'Alfasigma puisse ouvrir une enquête.



Systeme de sanctions

Tous les Destinataires sont tenus de se conformer à ce Code. Par conséquent, tout comportement contraire à ce Code entraînera l'application de sanctions adaptées et proportionnées au type de violation commise.

Les sanctions sont adoptées par chaque société du Groupe conformément aux lois et règlements locaux applicables et sont imposées de manière cohérente, impartiale et uniforme.

Les sanctions prévues dans les clauses contractuelles spécifiques seront appliquées aux Tiers, en fonction de la gravité de la violation.



4

NOUS RESPECTONS NOTRE PERSONNEL ET L'ENVIRONNEMENT

- NOUS CRÉONS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN,
SÛR ET CONFORTABLE
- VALORISER LA DIVERSITÉ ET FAVORISER
UNE CULTURE D'INCLUSION
- NOUS NOUS ENGAGEONS À ASSURER
LA CROISSANCE DE NOTRE PERSONNEL
- PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT



Les personnes sont la principale source de la réussite du Groupe. Nous accordons la priorité aux personnes, c'est pourquoi nous nous engageons à fournir des lieux de travail sains et sûrs, à diffuser une culture d'inclusion, à valoriser la diversité, à garantir l'égalité des opportunités et à favoriser la croissance professionnelle.

Nous créons un environnement de travail sain, sûr et confortable

Les personnes sont notre priorité. C'est pourquoi nous considérons qu'il est essentiel de protéger l'intégrité physique et morale de nos employés et collaborateurs et avons consolidé une forte culture de prévention et de protection des personnes sur le lieu de travail.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- veiller au respect de la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail, en s'assurant qu'il n'y a aucun comportement dangereux pour l'intégrité de la personne
- réduire les risques pour les travailleurs, notamment en choisissant les matériaux, les dispositifs de protection et les équipements les plus appropriés et les moins dangereux, et en atténuant les risques à la source, en vue de poursuivre l'objectif "zéro accident";
- sensibiliser l'ensemble des travailleurs, par des actions de formation et d'information appropriées, au respect des règles et règlements en vigueur en matière de santé et de sécurité.

NOUS NE TOLÉRONS PAS:

- toute forme d'intimidation et/ou d'harcèlement susceptible de compromettre la dignité morale et professionnelle ainsi que l'intégrité physique et psychologique des personnes;
- l'usage, la présence ou la distribution de boissons alcoolisées ou de stupéfiants;
- l'emploi de travailleurs non déclarés;
- toute forme d'exploitation du travail des employés et des collaborateurs.



QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR...

Le **"harcèlement sur le lieu de travail"** est défini comme un comportement non souhaité ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'un travailleur et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Elles peuvent être de nature physique, psychologique et/ou sexuelle, constituer des incidents isolés ou bien des comportements plus systématiques, se produire entre collègues, entre supérieurs et subordonnés ou par des tiers.

Le lieu de travail doit être compris au sens large, comprenant, par exemple, les espaces communs, les lieux liés aux voyages d'affaires, les lieux où se déroulent les formations, les événements, les espaces virtuels tels que le courrier électronique, la messagerie (*Chat*) ou les appels vidéo.

À titre d'exemple, le harcèlement psychologique sur le lieu de travail peut consister en:

- l'utilisation d'un langage offensant ou sarcastique;
- critique constante du travailleur/employé.

À titre d'exemple, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail peut consister en:

- un contact physique importun;
- appréciation verbale ou non verbale non désirée;
- des commentaires inappropriés faisant référence à la sexualité de la personne;
- l'envoi d'images ou d'e-mails inappropriés;
- des blagues vulgaires et des moqueries de toutes sortes;
- un comportement de représailles en cas de rejet des avances.



JE SUIS LA SEULE FEMME DE MON ÉQUIPE ET MES COLLÈGUES PLAISANTENT SOUVENT ENTRE EUX LORS DE RÉUNIONS OU DE DÎNERS D'AFFAIRES, UTILISENT DES EXPRESSIONS AUX ALLUSIONS SEXUELLES ÉVIDENTES ET ME POSENT SOUVENT DES QUESTIONS SUR MA VIE PRIVÉE. CELA ME MET VRAIMENT MAL À L'AISE, À QUI PUIS-JE EN PARLER ?

Ce comportement est inapproprié et n'est pas acceptable dans notre environnement de travail. Vous pouvez en discuter avec votre responsable ou votre superviseur ou avec le département des Ressources Humaines afin qu'ils puissent évaluer les mesures les plus adéquates à prendre pour garantir que les valeurs d'Alfasigma décrites dans le présent Code sont également comprises et adoptées par vos collègues.



Valoriser la diversité et favoriser une culture d'inclusion

Chez Alfasigma, nous offrons à tous les employés les mêmes opportunités, sur le fondement du mérite et conformément au principe d'égalité. Nous valorisons la diversité et favorisons la collaboration et l'esprit d'équipe, en encourageant la pleine intégration de tous les employés dans l'environnement de travail.



À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- promouvoir une culture d'entreprise fondée sur l'inclusion et le respect mutuel;
- assurer l'égalité des opportunités pour toutes les personnes travaillant chez Alfasigma;
- favoriser l'esprit d'équipe et la collaboration, ainsi que le partage des informations, des idées et des connaissances;
- veiller à ce que le processus de sélection et de recrutement soit fondé sur le respect des principes de transparence, d'impartialité et de professionnalisme.

NOUS NE TOLÉRONS PAS:

- toute forme de discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, les caractéristiques personnelles, la croyance religieuse, l'origine géographique, l'orientation politique ou toute autre condition personnelle ou sociale;
- toute forme de favoritisme, de népotisme et de clientélisme dans la sélection et le recrutement du personnel et dans les étapes ultérieures du développement professionnel.

NOUS RESPECTONS LES DROITS HUMAINS

Avec une référence particulière à la protection des droits humains, Alfasigma s'engage à...

- protéger et promouvoir les droits humains, en opérant dans le plus grand respect de la dignité de l'individu, en exigeant le même engagement de la part des tiers;
- contribuer à la création des conditions socio-économiques nécessaires au bénéfice effectif des droits humains reconnus par les normes internationales les plus élevées;
- condamner toutes les formes de travail des enfants et de travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains;
- s'opposer à toute forme d'exploitation, d'abus ou de coercition à l'égard de notre peuple et de tous nos employés.



Nous nous engageons à assurer la croissance de notre personnel

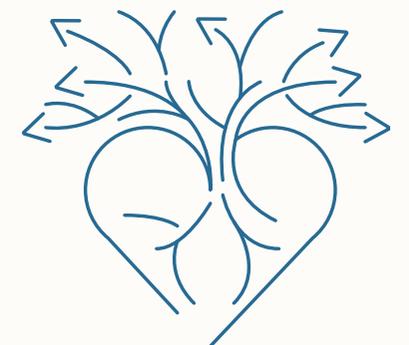
La contribution de notre personnel est la clé de la croissance et du succès du groupe, c'est pourquoi nous nous engageons à améliorer et à développer les talents et les compétences professionnelles de nos employés et de nos collaborateurs.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- veiller à ce que le processus de développement et de valorisation des ressources humaines soit fondé sur le respect des principes de transparence, d'impartialité et de professionnalisme;
- fournir les meilleurs outils de formation dans le but d'améliorer et de développer les compétences professionnelles spécifiques et les talents des employés et des collaborateurs;
- veiller à ce que la rémunération soit en rapport avec le niveau professionnel, les missions et la responsabilité de chaque employé et collaborateur;
- définir des objectifs, tant généraux qu'individuels, axés sur des résultats possibles, concrets, mesurables et tels qu'ils n'incitent pas les employés à commettre des actes illicites pour les atteindre.

Protéger l'environnement

Alfasigma a comme objectif incontournable, la protection de l'environnement dans tous les pays où la Société opère et toujours dans le respect de la législation environnementale applicable. Nous cherchons à équilibrer les politiques financières et économiques avec les politiques environnementales de manière appropriée, par une gouvernance responsable et consciente. Nous nous engageons à contribuer positivement au développement durable, ainsi qu'à améliorer continuellement la performance environnementale des processus, en optimisant l'utilisation des ressources, afin de minimiser les impacts sur l'environnement.



5

NOUS OPÉRONS AVEC INTÉGRITÉ

- NOUS NOUS ENGAGEONS À RESPECTER LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS DANS LE MONDE ENTIER
- LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
- CONFLITS D'INTÉRÊTS
- DÉLIT D'INITIÉ



Nous travaillons de manière honnête, ouverte et transparente, en respectant les lois et règlements applicables, en honorant nos engagements et en veillant à ne pas compromettre les valeurs, l'intégrité et la réputation d'Alfasigma de quelque manière que ce soit.

Nous nous engageons à respecter les lois et les règlements dans le monde entier

Nous agissons en conformité avec les réglementations en vigueur dans tous les pays où nous sommes présents, directement ou indirectement. Nous agissons également dans le respect des principes éthiques définis par les associations de l'industrie pharmaceutique. Nous croyons en la valeur d'une culture fondée sur la définition de règles et la mise en place d'un système adéquat de contrôles internes pour prévenir les comportements illicites.



À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- promouvoir la connaissance de la réglementation en vigueur et des dispositions de l'entreprise par tous les employés et collaborateurs d'Alfasigma par le biais de programmes de formation et de canaux de communication interne adéquats;
- permettre à tous les employés et collaborateurs d'Alfasigma, la mise à jour et la prise de connaissance des lois et règlements, externes et internes applicables à leurs fonctions, en fonction de leur degré de responsabilité;
- inviter les employés et les collaborateurs d'Alfasigma à participer à des programmes de formation, à lire attentivement les communications de la Société et à étudier les contenus disponibles à travers les canaux mis à disposition par Alfasigma ;
- encourager les employés et les collaborateurs d'Alfasigma à parler et à demander conseil à leurs collègues, superviseur ou à l'interlocuteur référent de l'entreprise en cas de doute sur la marche à suivre.

NOUS NE TOLÉRONS PAS:

- une conduite contraire aux lois, règlements et principes éthiques définis par les associations du secteur pharmaceutique, même en croyant agir dans l'intérêt d'Alfasigma.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Nous nous conformons à la législation applicable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en procédant à des vérifications préalables des informations sur les parties avec lesquelles nous avons l'intention de faire des affaires.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- effectuer des analyses préliminaires des informations disponibles sur les parties potentielles (par exemple, fournisseurs, partenaires, clients, collaborateurs, agents, etc.) afin de vérifier leur fiabilité, leur honorabilité et leur absence des dites « listes de référence »

QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR...

“Listes de référence” : listes, tant nationales qu'internationales, indiquant les noms de personnes physiques et les noms d'entités juridiques impliquées dans des activités illicites et auxquelles des sanctions restrictives ont été imposées par l'Union européenne ou d'autres organismes supranationaux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou le blanchiment d'argent.

Alfasigma mettra immédiatement fin aux relations avec ses fournisseurs et partenaires commerciaux si, au cours d'une activité de contrôle, elle découvre qu'une contrepartie a été incluse dans les “Listes de référence” établies par le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) et/ou l'Union européenne (UE) et/ou l'Office of Foreign Assets Controls (OFAC) du département du Trésor des États-Unis.



- ne pas entretenir de relations avec des tiers soupçonnés d'appartenir à la criminalité organisée;
- ne pas accepter d'argent et/ou de biens et/ou de services et/ou d'autres avantages d'origine illégale ou incertaine;
- ne pas effectuer de paiements à une partie autre que le partenaire contractuel;
- ne pas accepter les paiements en espèces.

Lutte contre la corruption

Nous sommes convaincus que la corruption est un obstacle majeur au développement économique durable. Chez Alfasigma, nous adoptons une approche de "tolérance zéro" vis-à-vis de toute pratique de corruption, qu'elle soit active ou passive.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- agir sur la base des principes d'honnêteté, de transparence et d'intégrité;
- accepter et offrir des cadeaux ou autres avantages uniquement s'ils sont de valeur modeste et s'inscrivant dans le cadre des pratiques locales de courtoisie, dans le respect des lois et règlements applicables au pays concerné;
- effectuer des dons et des parrainages dans le respect de la législation applicable, en assurant la traçabilité.



AFIN DE FACILITER L'OBTENTION D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ À ALFASIGMA, J'AI PENSÉ OFFRIR UN CADEAU (PAR EXEMPLE UNE BONNE BOUTEILLE DE VIN) À UN ACHETEUR. CELA PEUT-IL ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN ACTE DE CORRUPTION?

Oui, un tel comportement peut être considéré comme un acte de corruption. Un cadeau de ce type pourrait être interprété par un tiers impartial comme un geste motivé uniquement par la volonté de remporter l'appel d'offres.

NOUS NE TOLÉRONS PAS:

- les comportements visant à inciter ou influencer indûment des actes ou des décisions de tiers en offrant ou en promettant de l'argent, des biens, des services ou des avantages de toute autre nature, soit au nom ou pour le compte d'Alfasigma, soit à titre personnel;
- une conduite visant à influencer une décision ou une activité en offrant toute forme de cadeau ou d'hospitalité qui peut être interprétée par un tiers comme dépassant les pratiques commerciales normales ou la courtoisie;
- solliciter ou accepter de l'argent, des biens, des services ou des avantages personnels de quelque nature que ce soit de la part de fournisseurs ou de clients, publics ou privés, en rapport avec leur travail ou avec les activités exercées au nom d'Alfasigma.

Conflits d'intérêts

Nous prenons des décisions impartiales et évitons les situations, même potentielles, de conflit d'intérêts, en veillant à ce que les décisions commerciales soient prises dans l'intérêt d'Alfasigma et non sur la base d'intérêts personnels.



QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR...

Un «**conflit d'intérêts**» a lieu, quand des intérêts personnels peuvent interférer avec la capacité de prendre des décisions dans l'unique intérêt d'Alfasigma.

À titre d'exemple, un conflit d'intérêts peut exister lorsque :

- vous achetez des biens ou des services au nom d'Alfasigma auprès d'un parent ou d'une entreprise dans laquelle le parent a un intérêt;
- vous exercez des activités et recevez une rémunération de la part de fournisseurs, de clients ou d'autres tiers dans le cadre d'une relation commerciale avec une ou plusieurs sociétés du groupe;
- vous possédez des actions, directement ou indirectement, dans des sociétés qui vendent des biens ou des services à Alfasigma;
- la fonction ou le rôle sont exploités pour un avantage personnel de quelque nature que ce soit.



À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- signaler immédiatement toute situation de conflit d'intérêts, même si elle n'est que potentielle, à l'interlocuteur référent dans l'entreprise ou au supérieur;
- éviter toute situation qui interfère ou peut interférer avec la capacité de prendre des décisions impartiales dans l'intérêt d'Alfasigma;
- demander au responsable ou aux fonctions concernées (*Local Compliance Office* ou *Corporate Compliance Manager*) des clarifications sur la manière de gérer un conflit d'intérêts, en cas de doute sur l'interprétation.

NOUS NE TOLÉRONS PAS:

- les comportements visant à tirer un avantage quelconque pour soi-même, sa famille ou ses connaissances des opportunités découlant des missions de l'entreprise

PUIS-JE ACCEPTER UNE OFFRE DE COLLABORATION D'UNE AUTRE SOCIÉTÉ PHARMACEUTIQUE TOUT EN TRAVAILLANT CHEZ ALFASIGMA?

Vous devez en informer préalablement le département des Ressources Humaines. Si cette situation constitue un conflit d'intérêts et interfère avec vos responsabilités professionnelles et/ou si elle entraîne un risque de perte de confidentialité des données et informations d'Alfasigma, l'offre ne peut être acceptée.

Des sanctions disciplinaires peuvent être appliquées en l'absence de la communication susmentionnée

**SI JE ME RETROUVE À GÉRER UNE NÉGOCIATION AU NOM D'ALFASIGMA AVEC UN PARTENAIRE EXTERNE (FOURNISSEUR OU CLIENT), DONT LE PROPRIÉTAIRE EST UN PARENT/AMI, QUE DOIS-JE FAIRE?**

Vous devez informer votre interlocuteur référent ou votre supérieur hiérarchique du conflit d'intérêts dans lequel vous vous trouvez et demander à être affecté à une autre négociation ou à ne pas être la seule personne à la gérer.

Délit d'initié

Il est interdit aux Destinataires du Code de négociier ou de permettre à d'autres de négocier des actions d'une société, qu'elle soit cliente, fournisseur, concurrente ou partenaire, même potentielle, d'une société d'Alfasigma Group, alors qu'ils sont en possession d'informations confidentielles sur cette société.

Toutes les informations non publiques concernant Alfasigma et les entreprises avec lesquelles la Société fait ou entend faire des affaires sont considérées comme confidentielles.



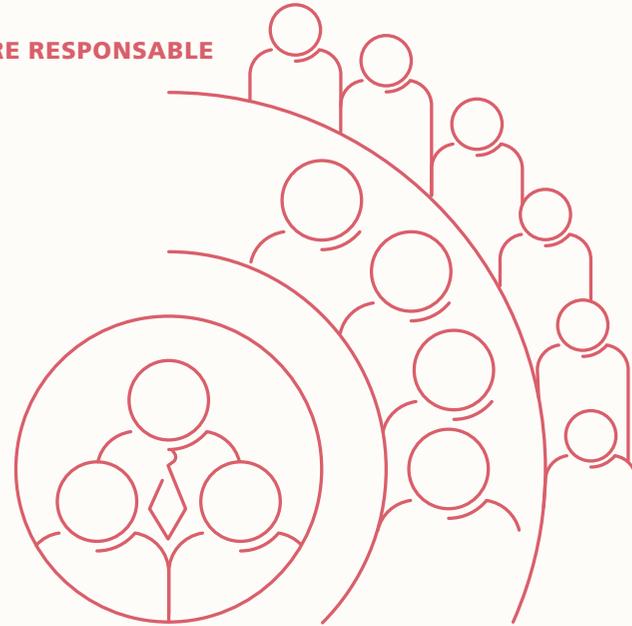
6

NOUS GÉRONS NOS RELATIONS DE MANIÈRE RESPONSABLE

- NOUS CONTRIBUONS À UNE CONCURRENCE LOYALE
- NOUS GARANTISSONS LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS PRODUITS
- NOUS GÉRONS LES RELATIONS AVEC NOS FOURNISSEURS ET NOS PARTENAIRES DE MANIÈRE ÉTHIQUE
- NOUS TRAVAILLONS DE MANIÈRE RESPONSABLE AVEC LES AUTORITÉS ET LES INSTITUTIONS PUBLIQUES
- NOUS NE FINANÇONS PAS LES PARTIS POLITIQUES ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES
- NOUS INTERAGISSONS ACTIVEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS
- NOUS GÉRONS LES RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, LES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES, LES ASSOCIATIONS MÉDICALES ET LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE MANIÈRE TRANSPARENTE



Nous croyons en la valeur d'une conduite fondée sur les normes éthiques les plus élevées pour Alfasigma, pour ses Parties prenantes et pour l'ensemble de la communauté.



Nous contribuons à une concurrence loyale

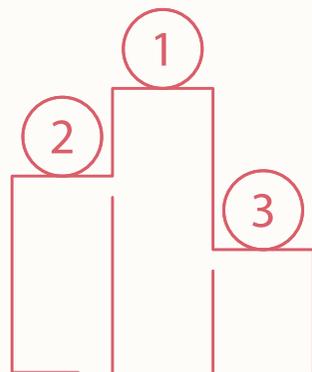
Nous croyons en la valeur de la concurrence loyale et nous nous abstenons de toute pratique collusoire et de tout abus de pouvoir, ainsi que de tout comportement susceptible de fausser ou d'altérer la concurrence. Nous fondons notre comportement sur les principes d'équité et de transparence.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- respecter les lois sur la concurrence en vigueur dans tous les pays où nous exerçons nos activités;
- contrecarrer toute pratique collusoire qui pourrait nuire au bon fonctionnement de la concurrence.

NOUS NE TOLÉRONS PAS:

- toute forme d'abus de pouvoir lorsque la Société se trouve dans une éventuelle position dominante sur le marché;
- la définition d'accords, même informels, avec des concurrents, visant à restreindre la libre concurrence, tels que, à titre d'exemple mais non exhaustif, les accords de fixation des prix, le partage des marchés, l'attribution d'enchères publiques.



Nous garantissons la qualité et la sécurité de nos produits

La sécurité de nos patients est une priorité. Nous adoptons donc les *normes de qualité les plus élevées dans nos activités de recherche, de développement, de fabrication, de distribution et de pharmacovigilance*, en nous alignant sur les meilleures pratiques internationales et en nous conformant aux lois et réglementations applicables.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- respecter les normes de qualité définies par Alfasigma et les règles régissant la recherche, le développement, la fabrication et la distribution de nos produits, en particulier les bonnes pratiques reconnues au niveau européen et international;
- travailler avec des fournisseurs qualifiés, en reconnaissant l'importance de sélectionner soigneusement leurs équivalents pour créer des produits sûrs et de qualité;
- examiner attentivement toute plainte concernant la qualité des produits, en veillant pour nos patients, à l'amélioration continue de la production ;
- communiquer aux fonctions compétentes d'Alfasigma toute information concernant la sécurité des produits, conformément aux procédures internes de pharmacovigilance;
- surveiller les éventuels effets indésirables de nos produits tout au long de leur cycle de vie afin de garantir le plus haut niveau de qualité et de sécurité, conformément aux bonnes pratiques de pharmacovigilance et aux exigences des autorités réglementaires;
- fournir des informations scientifiques claires, complètes et correctes.

J'AI DÉCOUVERT QU'UN DE MES AMIS, UTILISANT UN PRODUIT ALFASIGMA, AVAIT DES EFFETS SECONDAIRES. DOIS-JE LE SIGNALER MÊME SI JE L'AI APPRIS DANS UN CONTEXTE INFORMEL?

Oui, quel que soit le contexte dans lequel cette information est recueillie, les effets indésirables potentiels, c'est-à-dire tout effet indésirable et non intentionnel survenant à la suite de la prise d'un médicament Alfasigma, doivent être signalés conformément aux procédures de pharmacovigilance.



Nous gérons les relations avec nos fournisseurs et nos partenaires de manière éthique

Nos relations avec nos fournisseurs de biens et de services et nos partenaires commerciaux sont fondées sur les principes d'honnêteté, d'équité, de respect, de diligence, d'impartialité, de clarté et de confidentialité.

Nous ne travaillons qu'avec des fournisseurs et des partenaires commerciaux fiables, respectables et réputés.



À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- adopter des processus de sélection fondés sur des critères objectifs et traçables;
- formaliser par écrit les contrats avec les fournisseurs/partenaires commerciaux, en précisant les droits et obligations des deux parties. Les contrats doivent contenir des clauses spécifiques exigeant de nos contreparties le respect de la législation applicable et des principes du Code de Conduite Global;
- ne pas exploiter les situations de faiblesse du fournisseur dans la formulation des relations contractuelles. Nous comptons sur un comportement similaire de la part de nos homologues.

Nous travaillons de manière responsable avec les autorités et les institutions publiques

Nous gérons nos relations avec les autorités et les institutions publiques conformément aux principes d'intégrité, d'équité et de transparence et nous condamnons tout comportement visant à obtenir un avantage indu/illicite, même en pensant agir dans l'intérêt d'Alfasigma.

La prise d'engagements et la gestion des relations avec l'Administration publique et, en général, avec les organismes publics nationaux et internationaux, ne peuvent être effectuées que par des personnes expressément autorisées et dotées des pouvoirs appropriés.



LES AUTORITÉS M'ONT DEMANDÉ DE FOURNIR UN CERTAIN NOMBRE DE DOCUMENTS. PUIS-JE ÉVITER DE REMETTRE DU MATÉRIEL ET DE LA DOCUMENTATION QUE JE NE JUGE PAS IMPORTANTS?

Non, Alfasigma coopère avec toutes les autorités et institutions, en maintenant des relations transparentes et coopératives. Le fait de ne pas remettre tout ou partie de la documentation est une action qui peut avoir de graves conséquences en termes de sanctions et de réputation.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- ne pas offrir, même par le biais d'un intermédiaire, de l'argent, des avantages (par exemple, des opportunités de travail ou d'affaires) ou d'autres avantages à des agents publics, des membres de leur famille ou des personnes qui leur sont liées, afin d'obtenir un avantage indu ou indu;
- ne pas faire ou inciter à faire de fausses déclarations à l'égard de l'autorité judiciaire et de l'administration publique.

NOUS NE TOLÉRONS PAS:

- les comportements susceptibles de porter atteinte à l'indépendance et à la liberté de jugement des membres de l'administration publique;
- les comportements visant à obtenir indûment des subventions et/ou des financements publics, ou à les affecter à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été accordés.

Nous ne finançons pas les partis politiques et les organisations

Alfasigma s'interdit de financer, directement ou indirectement, les partis, mouvements, comités et organisations politiques et syndicales, ou leurs représentants et candidats. Nous ne parrainons pas d'événements, de manifestations, de congrès ou de conférences dont le but est la propagande politique.



Nous interagissons activement avec les associations de patients

L'interaction avec les associations de patients nous permet de comprendre comment les patients vivent avec la maladie et d'identifier les besoins d'amélioration de la qualité de vie auxquels Alfasigma peut contribuer.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- soutenir les associations de patients, dans le plein respect de la législation applicable et des règles éthiques des associations concernées;
- respecter l'autonomie des associations de patients;
- lancer des projets et des collaborations fondés sur des avantages mutuels.

NOUS NE TOLÉRONs PAS:

- une conduite visant à exercer une influence indue sur les associations de patients.

Nous gérons les relations avec les professionnels de la santé, les sociétés savantes, les associations à but médical et les établissements de santé de manière transparente



Nos relations avec les professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, infirmiers ou autres personnels de santé), les sociétés scientifiques, les associations à but médical et les établissements de santé, sont gérées selon les normes d'intégrité les plus élevées, de manière transparente et traçable, dans le respect de la législation applicable et des codes déontologiques applicables.

Nous interagissons avec la communauté médicale et scientifique pour nous assurer que les patients ont accès à nos produits et les utilisent correctement afin d'en tirer le maximum de bénéfices.

Le matériel et les activités visant à l'information médicale et scientifique sont élaborés avec un soin extrême afin de diffuser correctement les informations sur les produits Alfasigma, dans le respect total des réglementations applicables.

Alfasigma entend mettre en œuvre et promouvoir des activités d'information et de diffusion scientifique, par le biais de congrès et de conférences. Ces actions permettent aux professionnels de la santé de partager leurs expériences cliniques et d'en connaître davantage sur la valeur thérapeutique des produits d'Alfasigma, afin de garantir leur utilisation efficace et d'améliorer les soins aux patients.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- sélectionner les conseils médicaux sur la base de critères objectifs tels que la compétence scientifique;
- formaliser les collaborations avec les médecins par des contrats décrivant la nature du service fourni et sa valeur qui devra correspondre à la valeur du marché.



7

NOUS PROTÉGEONS NOTRE ENTREPRISE

- NOUS ASSURONS LA TRANSPARENCE ET L'EXACTITUDE DE L'INFORMATION
- NOUS PROTÉGEONS LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
- UTILISATION APPROPRIÉE DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE
- PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES
- NOUS PROTÉGEONS LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- NOUS COMMUNIQUONS DE MANIÈRE RESPONSABLE POUR PROTÉGER LA RÉPUTATION D'ALFASIGMA



Nous protégeons les actifs de l'entreprise, assurons la transparence et l'exactitude des informations financières et non financières, protégeons les données et les informations personnelles, tant de l'entreprise que des tiers, et sauvegardons la réputation et l'image d'Alfasigma.

Nous assurons la transparence et l'exactitude de l'information

Alfasigma s'engage à garantir que toutes les informations, financières ou autres, sont correctes, précises, transparentes et fondées sur des données pouvant être documentées.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- enregistrer correctement toutes les transactions ayant une importance économique et financière;
- respecter les règles de l'entreprise et la législation en vigueur en matière de comptabilité et d'élaboration de rapports financiers et non financiers;
- veiller à l'exhaustivité, à la véracité et à l'exactitude des informations, des données et des critères utilisés pour l'élaboration des états financiers, du bilan, du compte de profits et pertes, des états du flux de trésorerie et des autres communications de l'entreprise, ainsi qu'à leur conservation adéquate, conformément à la législation en vigueur;
- garantir un accès facile aux documents de l'entreprise pour les auditeurs internes et externes.

NOUS NE TOLÉRONS PAS:

- les comportements visant à altérer l'exactitude ou la véracité des données et des informations devant figurer dans les états financiers, les rapports ou autres communications d'entreprise requis par la loi, demandés par les organes de contrôle ou les autorités publiques;
- toute forme de falsification des déclarations, des données et/ou des informations envoyées à qui que ce soit.



QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR...

Le terme "données à caractère personnel" désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, qu'elle soit directement ou indirectement rattachable à cette personne.

Les données à caractère personnel peuvent fournir des informations sur : les caractéristiques, les habitudes, le mode de vie, les relations personnelles, la situation économique, les éléments caractéristiques de l'identité d'une personne, les informations de nature judiciaire.

Il s'agit de "catégories particulières de données à caractère personnel" qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, les données génétiques et les données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne..

Nous protégeons les données à caractère personnel

Dans le cadre de notre activité, nous traitons quotidiennement les données à caractère personnel relatives aux employés, fournisseurs, clients, patients et autres tiers, en veillant à respecter la législation sur la protection des données.



J'AI ACCIDENTELLEMENT ENVOYÉ UN DOCUMENT D'ENTREPRISE CONTENANT LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DE CERTAINS DE NOS CLIENTS À UN EMPLOYÉ. QUE DOIS-JE FAIRE ? IL M'A TOUJOURS SEMBLÉ ÊTRE UNE PERSONNE DIGNE DE CONFIANCE, JE POURRAIS PEUT-ÊTRE ÉVITER DE COMMUNIQUER CETTE ERREUR D'ENVOI?

Non, bien qu'accidentel, ce fait doit être communiqué rapidement à votre responsable et signalé au Bureau de la protection de la vie privée, en envoyant une communication au courriel dédié privacy@alfasigma.com.



À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

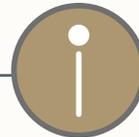
- maintenir à tout moment un haut niveau de conformité de l'entreprise avec la législation applicable;
- assurer des mesures de sécurité techniques, organisationnelles et informatiques appropriées pour prévenir les atteintes aux données personnelles traitées;
- adopter des procédures spécifiques relatives au traitement et à la conservation des données, conformément à la législation applicable;
- créer une culture de la protection des données à caractère personnel en mettant en place des plans de formation et d'information pour l'ensemble du personnel;
- identifier et signaler rapidement toute violation présumée de données à caractère personnel;
- assurer l'exercice des droits des personnes concernées.

Utilisation appropriée des actifs de l'entreprise

Nous veillons à la protection des actifs de l'entreprise, tout en respectant les principes d'équité, d'économie et d'efficacité. Tous les employés et collaborateurs d'Alfasigma sont tenus d'utiliser correctement les biens de l'entreprise mis à disposition pour l'exécution des activités professionnelles et de les protéger contre toute utilisation abusive.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- conserver et utiliser tous les biens de l'entreprise (corporels et incorporels) affectés à la bonne exécution du travail, et conformément aux règles de l'entreprise;



QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR...

Par «**utilisation abusive**» des actifs de l'entreprise, on entend toute utilisation de ces actifs à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont destinés et/ou en violation de la politique ou les procédures internes régissant leur utilisation.



PUIS-JE LAISSER MA FILLE JOUER AVEC L'ORDINATEUR DE L'ENTREPRISE?

Non, des données très sensibles sont conservées sur l'ordinateur de l'entreprise et pourraient être compromises par le téléchargement de logiciels non autorisés et ne respectant pas la politique et les règlements de l'entreprise.

- surveiller la manière dont les biens de l'entreprise sont utilisés afin de détecter les abus, les dommages ou les sabotages dont ils font l'objet et de préserver leur intégrité;
- signaler tout cas de non-conformité ou d'utilisation abusive des biens de l'entreprise au responsable hiérarchique ou aux services compétents.

Protéger les informations confidentielles

Conformément à la législation en vigueur et aux règlements d'entreprise, nous garantissons la plus grande confidentialité sur les informations stratégiques et/ou confidentielles d'Alfasigma et des Tiers dont nous avons connaissance dans le cadre de notre travail.

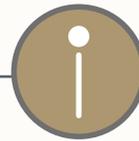
À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- ne pas diffuser des informations ou des données concernant Alfasigma sans autorisation préalable de la société;
- maintenir la confidentialité de toutes les informations de nature stratégique et/ou confidentielle d'Alfasigma et des Tiers;
- assurer un système efficace de gestion de la sécurité informatique afin de protéger les actifs informationnels d'Alfasigma et des Tiers

NOUS NE TOLÉRONS PAS :

- tout comportement visant à modifier ou à altérer le bon fonctionnement des systèmes informatiques afin d'accéder à des données, des informations ou des programmes.



**QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR...**

Le terme “**propriété intellectuelle**” désigne le système de protection juridique des actifs incorporels, qui sont le fruit de l’inventivité et de l’ingéniosité humaines, tels que les œuvres artistiques (protégées par le droit d’auteur), les inventions industrielles (protégées par des brevets), les dessins, les marques ou les signes distinctifs.

La loi accorde une attention particulière à la protection de la propriété intellectuelle dans le but de :

- accorder un droit exclusif d’exploitation à la personne qui a inventé l’œuvre originale;
- protéger l’inventeur de l’œuvre contre d’éventuels abus et une exploitation illégale de celle-ci.

Nous protégeons les droits de propriété intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle d’Alfasigma est cruciale pour nous car elle représente un avantage concurrentiel important. Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle des Tiers valides et applicables dans le cadre de notre travail quotidien.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- protéger la propriété intellectuelle d’Alfasigma contre la perte, le vol ou toute autre utilisation abusive;
- empêcher par des moyens appropriés la divulgation anticipée d’une invention, qu’elle soit intentionnelle ou non, car elle pourrait empêcher la possibilité d’obtenir la protection par brevet.

NOUS NE TOLÉRONS PAS:

- l’utilisation non autorisée, le vol, le détournement et toute autre forme d’atteinte aux droits de propriété industrielle et intellectuelle des Tiers.

**J’AI DÉCOUVERT QUE MON COLLÈGUE AVAIT DIVULGUÉ À DES TIERS DES INFORMATIONS RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D’ALFASIGMA. DOIS-JE LE SIGNALER?**

Oui, si vous avez connaissance d’une violation présumée ou réelle de la propriété intellectuelle de l’entreprise, vous devez la signaler rapidement au responsable concerné, qui engagera les vérifications nécessaires, ou la signaler par les canaux appropriés de dénonciation (voir “Dénonciation”). Canaux de signalisation p. 15).

**Nous communiquons de manière responsable pour protéger la réputation d’Alfasigma**

La réputation d’une entreprise est un actif incorporel d’une valeur inestimable et, à ce titre, elle doit être protégée avec un soin particulier.

À cette fin, les relations avec les *médias* ne peuvent être entretenues que par les fonctions d’entreprise concernées et dans le respect des politiques du Groupe.

Une attention particulière est accordée aux *réseaux sociaux*, qui doivent être utilisés de manière responsable, tant dans la sphère privée que professionnelle. La publication ou le commentaire de contenu en ligne, directement ou indirectement lié à Alfasigma, peut nuire à la réputation de l’entreprise.

Seules les personnes qui ont été expressément autorisées par Alfasigma peuvent utiliser les *réseaux sociaux* institutionnels et faire des communications officielles au nom d’Alfasigma.

À CETTE FIN, NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- protéger la réputation de l’entreprise;
- utiliser les *réseaux sociaux* personnels de manière responsable, en gardant toujours à l’esprit que chacun d’entre nous fait partie du Groupe et que toute information concernant Alfasigma qui deviendrait publique pourrait nuire à son image et à sa réputation;
- assurer la bonne gestion des *réseaux sociaux* de l’entreprise.

**UN COLLÈGUE A PUBLIÉ DES INFORMATIONS OFFICIELLES SUR L’ENTREPRISE SUR SON PROFIL PERSONNEL. PUIS-JE LE FAIRE ? EST-CE QUE CELA EST CONFORME À LA POLITIQUE DE L’ENTREPRISE?**

Les employés ne peuvent publier des contenus officiels de la Société sur des réseaux sociaux personnels que s’ils ont été spécifiquement et préalablement autorisés à le faire. En cas d’absence d’autorisation, toute publication de contenu officiel sur les sites web et les réseaux sociaux est interdite.





© 2022 Alfasigma S.p.A.

Approuvé par la Réunion du Conseil d'Administration du 29 mois 2022

Graphic design and layout: Omega Graphics Snc, Bologna